

RÈGLEMENT

Article 1 : Définition et objet

Le Festival du film franco-arabe de Noisy-le-Sec (FFFA) est un rendez-vous annuel, en partenariat avec le cinéma Le Trianon (Romainville) qui propose des films afin de promouvoir les échanges culturels franco-arabes.

La 11^e édition se déroulera du 18 novembre au 1er décembre 2022 au cinéma Le Trianon et dans la ville de Noisy-le-Sec. Une compétition de courts-métrages est organisée chaque année, dans le cadre de ce festival.

Article 2 : Conditions d'inscription

Peuvent participer au concours :

- les films qui s'inscrivent dans la thématique du festival, qui témoignent ainsi des liens entre les cultures française et arabe, par leur thème, la nature de leur production et/ou financement, la composition de l'équipe.
- les films d'une durée inférieure à ou égale à 30 minutes.
- les films produits en 2021 et 2022.

Pour les films non-francophones, il est impératif qu'ils soient sous-titrés en français

Un(e) réalisateur(-trice) ne peut inscrire qu'un film.

Quiconque inscrivant un film garantit les informations indiquées sur la fiche d'inscription. Tout participant déclare être régulièrement propriétaire de l'ensemble des droits de reproduction, représentation et diffusion de son film. Il garantit avoir obtenu toutes les autorisations nécessaires à cet effet.

Article 3 : Sélection

Le délai d'inscription est fixé au 30 septembre 2022.

L'inscription se fait exclusivement en ligne sur le site : FilmFest Platform

Le visionnage et la sélection des films se font à partir des liens fournis lors de l'inscription, (Vimeo, Youtube, Dailymotion...) ou fichier Quicktime (.mov/mp4).

Le lien doit être valide et actif au moment de l'inscription du film et jusqu'à la date de fin du festival.

Si le film ne peut être regardé en ligne, il peut être envoyé par voie postale sur DVD ou clé USB à l'adresse suivante :

Cinéma Le Trianon – Place Carnot – 93230 Romainville

Il doit être réceptionné avant la date limite d'inscription.

Les réalisateurs des films sélectionnés seront avertis par e-mail courant octobre 2022. La sélection sera également annoncée sur le site internet du cinéma Le Trianon : <https://www.cinematrianon.fr/festivals/festival-du-film-franco-arabe>

Article 4 : Prix

Les prix seront attribués lors de la Soirée de Remise des Prix du court métrage.

Quatre prix seront décernés :

- Prix du Jury – Meilleur documentaire
- Prix du Jury – Meilleure fiction
- Prix du Public – Meilleur documentaire
- Prix du Public – Meilleure fiction

Les films primés seront projetés lors de cette soirée.

Les lauréats du concours seront récompensés par une dotation financière.

Les films primés par le jury seront projetés pendant la 28^e édition du Festival du film franco-arabe à Amman en Jordanie en 2023 ; à cette occasion, les réalisateurs de ces courts-métrages seront invités à Amman afin d'y présenter leurs films. (Ils devront faire parvenir une copie sous-titrée en anglais pour le festival).

La projection des films sélectionnés aura lieu lors de la 11^e édition du FFFA, au cinéma Le Trianon. Lors de cette séance, le public sera invité à voter pour le prix du public du meilleur film documentaire et du meilleur film de fiction.

Article 5 : Jury

Les membres du jury sont désignés par les organisateurs du festival.

Le jury est composé de professionnels du monde du cinéma. Ne pourra faire partie du jury quiconque est associé en quelque manière que ce soit à la production ou à la commercialisation de l'un des films en compétition.

Article 6 : Média et communication

Les participants autorisent le FFFA à utiliser gracieusement un extrait ne pouvant dépasser 3 minutes qui pourra être diffusé, dans le cadre de la promotion du film et du festival, sur Internet, à la TV ou pour la réalisation d'une bande annonce. Les extraits et/ou la bande annonce seront présentés au public pour promouvoir et annoncer la manifestation du FFFA sur tous supports et par tous moyens de promotion utiles à savoir cinéma, presse, édition papier et électronique, TV, radio, Internet...

À cette fin vous autorisez le FFFA à reproduire ou à faire reproduire à ses frais tout ou partie du film selon tout procédé technique actuel ou à venir.

À l'issue de la manifestation, les extraits et/ou la bande annonce pourront être archivés sur le site internet du FFFA pendant une durée au moins égale à la protection légale accordée à votre film.

Article 7 : Cas non prévus

La Direction des affaires culturelles de Noisy-le-Sec qui assure la direction du Festival du Film Franco-arabe est habilitée à régler tous les cas non prévus au présent règlement. L'inscription des films au festival est gratuite et implique l'acceptation et le respect sans réserve du règlement, seul le texte français faisant foi.

Article 8 : Reprise de festival

Le festival travaille à la promotion, au soutien et à l'accompagnement des films sélectionnés en compétition dans le cadre de programmation hors les murs en France et à l'étranger. L'ayant droit donne son accord de principe pour que la Direction des Affaires culturelles de Noisy-le-Sec ou le cinéma Le Trianon puissent organiser une reprise du festival FFFA. Toute reprise du festival fera l'objet d'un accord séparé entre les parties.

RULES

Article 1: Definition

Festival du Film Franco-Arabe de Noisy-le-Sec (FFFA) is an annual showcase in partnership with the cinema Le Trianon (Romainville), which promotes cultural exchange within the Franco-Arab community.

The 10th edition of the festival will take place from 18th November to 1st December 2022, to Le Trianon cinema and at Noisy-le-Sec. As part of the FFFA, a short film competition is organized every year.

Article 2: Submissions requirement

Requirements for submission of a film:

- the film must cover the theme of the festival: the cultural connection between France and the Arab world through the topic, the production and/or financing campaign, or the composition of the team.
- the film must be 30 minutes or less.
- the film must be completed after 1st January 2021.

French subtitles have to be provided for submissions in foreign language.

Only one entry per director is allowed.

Anyone submitting a film guarantees that the information provided on the submission form is accurate. Each participant thereby declares that he/she holds all the rights of reproduction, exhibition and distribution of his/her film. He/she guarantees having secured all the authorizations pertaining to the material being submitted.

Article 3: Submissions must be completed before 30th September, 2022

They must be submitted online at: FilmFest Platform

Entries are submitted via internet links such as Vimeo, Youtube or Dailymotion or QuickTime files (.mov/mp4).

The URL link must be valid and active at the time of submission and until the end of the festival.

Entries may also be submitted on DVD or USB stick to the following address: Cinéma Le Trianon – Place Carnot – 93230 Romainville. Packages must be received before the submission deadline.

Directors whose work has been selected will be notified by email at the end of October 2021. The selected films will also be displayed on Le Trianon website: <https://www.cinema-trianon.fr/festivals/festival-du-film-franco-arabe>

Article 4: Award

Winning films will be rewarded during the Award Ceremony. They contest for four awards – documentary and feature film:

- Jury Prize – Best documentary
- Jury Prize – Best feature film
- Audience Award – Best documentary
- Audience Award – Best feature film

The winning films will also be screened during this evening.

Laureates will also receive reward.

Winning films will be shown at the 28th edition of the

Festival du Film Franco-Arabe in Amman (Jordan) in 2023.

Directors of the winning films will be invited to Amman to present their work. (A copy of the films with English subtitles will be required for this occasion).

The selected films for the competition will be screened, at the cinema Le Trianon. During this screening, members of the audience will be invited to vote Audience Awards Best documentary and Best feature film.

Article 5: Jury

Jury members are appointed by the organizers of the festival.

The jury is composed with professionals from the cinema industry. Anyone associated in whatsoever manner with the production or marketing of any of the films in competition may not serve on the jury.

Article 6: Media and communication

Participants give permission to FFFA to use at no cost an excerpt whose length shall not exceed 3 minutes, which can be circulated, as part of promoting the film and the festival, on television, on the Internet, or used to make a trailer.

The excerpts and/or the promotional trailer will be broadcast to the public in order to promote and announce the FFFA event, on all formats and by all useful including cinema, press, written press and electronic press, TV, radio, Internet... To this end, you give permission to FFFA to reproduce or have reproduced at its own cost all or part of your film by any current or upcoming technical process.

Following the event, the excerpts and/or the Promotional Trailer may be archived on FFFA website during a length of time at least equal to the legal protection given to your film.

Article 7: Cases not provided for in these rules

The Department of Cultural Affairs of Noisy-le-Sec, as the supervisor of the Festival du Film Franco-Arabe, is empowered to settle all cases not provided for in these rules. Submitting films to the festival is free and involves the acceptance of and full compliance with these rules. Only the French text shall prevail.

Article 8: Additional edition of the festival

The festival works to promote and support the films selected in competition as part of its off-site programming in France and abroad. The rights holders agree in principle to give permission to the Department of Cultural Affairs of Noisy-le-Sec or to the cinema Le Trianon to organize another edition of FFFA. Any additional edition of the festival shall be subject to a separate agreement between the parties.